

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2062

24 août 2013

SOMMAIRE

AIEREF Holding 2 S.à r.l.	98968	LaSalle UK Ventures Property 13	98935
Alysea S.A.	98961	LaSalle UK Ventures Property 5	98936
Anya-2 S.à r.l.	98965	LaSalle UK Ventures Property 7	98936
Banque BCP, S.A.	98970	LaSalle UK Ventures Property 8	98937
B.K. Security S.à r.l.	98971	Le Bassia S.à r.l.	98934
Business Car Lux SC	98975	LER III European Holdings	98939
Covent Garden Holdings S.à r.l.	98973	LER III UK Co-Investment S.à r.l.	98939
DWS Concept	98971	LER III UK Holdings	98939
Iris Group	98930	Les Trois Amis s.à r.l.	98976
Isla Invest S. à r.l.	98930	Lima (Bradford) S.à. r.l.	98933
ISO-Europe S.A.	98931	LiqPack S.A.	98933
ITP S.A.	98930	L&L Holding S.A.	98934
JKC Fund	98931	L.M. Construction S.à r.l.	98934
Joint Bulk Investors S.A.	98931	Lmproject S.A.	98937
Kalkalit-Lux 4 Sàrl	98932	Locaboat Management Services S.A.	98938
KanAm Grund Atrium S.A.	98931	Longevity Group International Holding S.à	
KBC Participations Renta	98932	r.l.	98937
KBC Participations Renta C	98932	Lowa PAP	98937
KG Management S.A.	98931	LSRC II Investor S.à r.l.	98930
KG Management S.A.	98933	Lutèce S.A.	98934
Kingberg Immobilière S.A.	98933	Luton Investments S.A.	98935
Kirchten Investment S.A.	98932	LuxCapital V S.à r.l.	98938
KKB Invest S.A.	98933	LuxCo 82 S.à r.l.	98937
La Capite S.A.	98935	Luxembourg Effets Visuels S.A.	98938
Langhe S.A.	98936	Luxembourg McD Investments S.à r.l. ...	98936
Lannutti Finance & Services S.A.	98939	Lydie Holding S.A.	98938
Laodicia S.A.	98936	Mafu S.à r.l.	98976
L'Appuntamento, S.à r.l.	98934	Mafu S.à r.l.	98939
LaSalle Euro Growth II S.C.A.	98938	SFORT S.A.	98954
LaSalle UK Ventures Property 10	98935	Solar Investment Group SIF S.C.A.	98940
LaSalle UK Ventures Property 11	98935	Triton IV No. 9 S.à r.l.	98940

Iris Group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 122-124, boulevard J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 82.458.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2013090729/10.

(130110893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Isla Invest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 121.588.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 juillet 2013

L'Assemblée décide de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.

L'Assemblée décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans, à partir de la date de la publication des présentes dans le Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, à l'adresse suivante: 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Pour la société

Fides (Luxembourg) S.A.

Liquidateur

Référence de publication: 2013090730/19.

(130111215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

ITP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 67.219.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013090733/9.

(130110464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

LSRC II Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 146.583.

Veillez prendre note du changement de l'adresse du gérant suivant:

Monsieur Ali HEDAYAT

Né le 8 février 1975 à Théhéran (Iran)

160 Kensington park Road

London W112ER

Royaume-Uni

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Pour LSRC II Investor S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013090809/16.

(130111181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

ISO-Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 122.421.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013090731/10.

(130111543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

JKC Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 144.551.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2013.

Pour JKC FUND

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Corinne ALEXANDRE / Marc-André BECHET

- / Directeur

Référence de publication: 2013090738/15.

(130111179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Joint Bulk Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 38.727.

Le Bilan au 31.12.2012 et les documents y annexés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013090739/10.

(130110417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

KanAm Grund Atrium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 158.751.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Référence de publication: 2013090741/10.

(130110538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

KG Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 136.411.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013090746/9.

(130110423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Kalkalit-Lux 4 Sarl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 114.056.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

Pour Kalkalit-Lux 4 S.à r.l.

Amicorp Luxembourg S.A.

Agent domiciliataire

Représenté par M. Julien François

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013090740/15.

(130110692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

KBC Participations Renta C, Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 73.071.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 14 juin 2013

L'Assemblée décide de confirmer la cooptation de Monsieur Dirk Mampaey comme Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale de 2015.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de Ernst & Young comme Commissaire aux comptes pour une période d'une année, jusqu'à l'Assemblée Générale de 2014.

Fait à Luxembourg, le 26 Juin 2013.

Ivo BAUWENS / Karel DE CUYPER

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013090744/15.

(130110942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

KBC Participations Renta, Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 73.076.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 14 juin 2013

L'Assemblée décide de confirmer la cooptation de Monsieur Dirk Mampaey comme Administrateur Jusqu'à l'Assemblée Générale de 2015.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de Ernst & Young comme Commissaire aux comptes pour une période d'une année, jusqu'à l'Assemblée Générale de 2014.

Fait à Luxembourg, le 26 Juin 2013.

Ivo BAUWENS / Karel DE CUYPER

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013090745/15.

(130110941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Kirchten Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 123.725.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013090751/9.

(130111175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

KG Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 136.411.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013090747/10.

(130110424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Kingberg Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 37.972.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 4 juillet 2013 que, Monsieur Jérôme DO-MANGE, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommé administrateur en remplacement de Mademoiselle Sandra BORTOLUS, démissionnaire

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Pour extrait Conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2013090750/15.

(130110935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

KKB Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 67.492.

—
Extrait de Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 septembre 2010

Réélection de M. Lennart STENKE, né le 22.09.1951 à Sundbyberg, Suède, avec adresse professionnelle à L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville en sa fonction d'administrateur ainsi qu'administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Référence de publication: 2013090752/11.

(130111394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Lima (Bradford) S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 109.222.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013090772/9.

(130110838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

LiqPack S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8523 Beckerich, 4, Dikrecherstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 132.654.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013090774/9.

(130110863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

L.M. Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3313 Bergem, 95, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 102.292.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2013090756/10.

(130111613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

L&L Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 165.440.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Référence de publication: 2013090757/10.

(130110742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

L'Appuntamento, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3316 Bergem, 3, rue de Schiffflange.

R.C.S. Luxembourg B 108.863.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2013090758/10.

(130111242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Lutèce S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 120, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 153.531.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013090778/9.

(130110970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Le Bassia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 3.000.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 168.971.

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse de Monsieur Luc RESSLER, gérant de classe A de la société, est dorénavant à inscrire comme suit:

4, rue Van der Meulen, L- 2152 Dommeldange, Grand-Duché de Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Référence de publication: 2013090770/15.

(130110314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

LaSalle UK Ventures Property 10, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 136.223.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013090764/10.

(130111335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

LaSalle UK Ventures Property 11, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 136.224.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013090765/10.

(130111345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

LaSalle UK Ventures Property 13, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 137.079.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013090766/10.

(130111346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

La Capite S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 68.183.

Le Bilan au 31.12.2012 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013090788/9.

(130110416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Luton Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.696.

Il résulte d'une résolution circulaire datée du 22 mai 2013 de la Société que Messieurs Laurence Harris Rose et Trevor Walter Rix ont démissionné avec effet au 22 mai 2013 de leur mandat d'administrateur.

Il résulte de cette même résolution que Monsieur Harley Rowland, né le 29 février 1980 à Londres (GB), avec adresse professionnelle au 35a Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, a été nommé administrateur de la Société avec effet au 22 mai 2013 jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en 2019, sous réserve de la confirmation de son mandat par la prochaine assemblée générale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Luton Investments S.A.

Référence de publication: 2013090779/15.

(130110290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Langhe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.
R.C.S. Luxembourg B 143.774.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3.7.2013.

Gerd Kiefer / Anja Müller.

Référence de publication: 2013090761/10.

(130110718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

LaSalle UK Ventures Property 5, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 126.349.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013090767/10.

(130111338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

LaSalle UK Ventures Property 7, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 130.330.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013090768/10.

(130111337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Laodicia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 55.403.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013090791/9.

(130110477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Luxembourg McD Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 21.001,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 158.645.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 10 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 898 du 4 mai 2011.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg McD Investments S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2013090782/15.

(130110693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

LaSalle UK Ventures Property 8, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.699.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013090769/10.

(130111336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Longevity Group International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 157.824.

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013090775/10.

(130111573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Lowa PAP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 164.873.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013090776/10.

(130110563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Lmproject S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6491 Echternach, 4, rue des Tanneurs.

R.C.S. Luxembourg B 132.861.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013090803/9.

(130111374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

LuxCo 82 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 37.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 139.223.

Veuillez prendre note:

Du changement de l'adresse de l'associé MANCO SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA de 94,
Aleje Jerozolimskie street, 00-807 Warsaw, Pologne au U1. Lopuszanska 38D, 02-232 Warsaw, Pologne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXCO 82 S.A R.L.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2013090784/15.

(130110449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

LaSalle Euro Growth II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 86.223.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013090763/11.

(130111344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

LFX S.A., Luxembourg Effets Visuels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9573 Wiltz, 7, rue Michel Thilges.

R.C.S. Luxembourg B 153.818.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013090781/10.

(130111546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

LuxCapital V S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 134.147.

EXTRAIT

Il convient de noter que:

Madame Marta Ventura a présenté sa démission en tant que gérant de la société avec effet au 26 juin 2013

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013090783/12.

(130110979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Lydie Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 63.467.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013090787/10.

(130110458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Locaboat Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 42.500.

Les comptes annuels au 31/10/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2013090805/11.

(130110708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Lannutti Finance & Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 138.560.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LANNUTTI FINANCE & SERVICES S.A.
DE BERNARDI Alexis / DONATI Régis
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013090790/12.

(130110496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Mafu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.500.000,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 121.665.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAFU S.À.R.L.
DONATI Régis
Gérant

Référence de publication: 2013090846/12.

(130110504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

LER III European Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 153.167.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013090794/10.

(130111341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

LER III UK Co-Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 154.923.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013090795/10.

(130111339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

LER III UK Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 154.715.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013090796/10.

(130111340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

**Solar Investment Group SIF S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV -
Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 162.586.

Les comptes Annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013091095/11.

(130111279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Triton IV No. 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 178.397.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first day of June.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

Triton Managers IV Limited, a limited liability company governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, and registered with the Companies Registry at Jersey Financial Services Commission under number 108796, acting as general partner of Triton Fund IV General Partner L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, and registered with the Companies Registry at Jersey Financial Services Commission under number 1486, itself being the general partner of Triton Fund IV L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1487,

represented by Me Manfred Müller, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given on 21 June 2013; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders. The Company will exist under the name of "Triton IV No. 9 S.à r.l.".

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding (including the administration, management and development) and disposal of securities or interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings in its own name and own account.

The Company may provide financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may borrow in any kind or form without limitation and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

The Company shall not be acting as an alternative investment fund as defined in the directive 2011/61/EU of the European Parliament and of the Council of 8 June 2011 on Alternative Investment Fund Managers and shall not carry out any other activity which would be subject to supervision by the Commission de Surveillance du Secteur Financier. In particular, the Company will not (directly or indirectly) actively market its shares or other securities to investors.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 28 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into:

- one million two hundred forty-one thousand (1,241,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class A shares (the "Class A Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class B shares (the "Class B Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class C shares (the "Class C Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class D shares (the "Class D Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class E shares (the "Class E Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class F shares (the "Class F Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class G shares (the "Class G Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class H shares (the "Class H Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up; and
- one thousand (1,000) class I shares (the "Class I Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one entire class of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class. In the case of a repurchase and cancellation of a whole class of shares, such repurchase and cancellation of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting from the Class I Shares until the Class A Shares).

The redemption price shall be set by reference to the higher of (a) the nominal value of each redeemed share and (b) the following formula: dividing (i) the total amount of any distributable sums less the portion of the Profit Entitlement to be allocated to the other classes of shares in accordance with Article 27 by (ii) the number of shares constituting the class to be redeemed. Redemption of shares may only be decided to the extent that sufficient distributable funds are available to settle the redemption price in full.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other, provided always that such conference call, videoconference or other similar means of communication is initiated from Luxembourg. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of being or having been Manager, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé), the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)), if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 21. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxyholder.

Art. 22. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 23. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 24. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 25. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 26. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager(s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 27. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s).

In respect of each distribution of dividend, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- each Ordinary Share shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty-five per cent (0.65%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class A Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty per cent (0.60%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class B Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty-five per cent (0.55%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class C Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty per cent (0.50%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class D Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty-five per cent (0.45%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class E Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty per cent (0.40%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class F Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty-five per cent (0.35%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class G Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty per cent (0.30%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class H Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than twenty-five per cent (0.25%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class I Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty per cent (0.20%) per annum of the nominal value of such share, (together the "Profit Entitlement"); and

any remaining dividend amount after allocation of the Profit Entitlement shall be allocated in whole to all the shares forming the then last outstanding class of shares in reverse alphabetical order (starting from the Class I Shares until the Class A Shares).

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

- (i) first, to the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) for all the Company's debts and liabilities;
- (ii) second, to the shareholders for the repayment of the nominal value of their shares in the Company;
- (iii) third, to the holders of all classes of shares in such order of priority and in such amount as is necessary to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 29. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholders	subscribed capital	number of shares	amount paid-in
Triton Fund IV L.P.	EUR 12,500.-	1,241,000 Ordinary Shares 1,000 Class A Shares 1,000 Class B Shares 1,000 Class C Shares 1,000 Class D Shares 1,000 Class E Shares 1,000 Class F Shares 1,000 Class G Shares 1,000 Class H Shares 1,000 Class I Shares	EUR 12,500.-
Total:	EUR 12,500.-	1,241,000 Ordinary Shares 1,000 Class A Shares 1,000 Class B Shares 1,000 Class C Shares 1,000 Class D Shares 1,000 Class E Shares 1,000 Class F Shares 1,000 Class G Shares 1,000 Class H Shares 1,000 Class I Shares	EUR 12,500.-

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Transitory Provision

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2013.

Shareholders resolutions

First Resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at four (4) the number of Managers and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mr Michiel Kramer, born on 25 January 1961 in Hilversum (the Netherlands), director, with professional address at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), as Class A Manager;
- Mr Lars Frankfelt, company director, born on 20 July 1956 in Brännkyrka (Sweden), with professional address at Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, as Class A Manager;
- Mr Mats Eklund, company director, with professional address at 3350 9 South Street, 3rd Floor, London W1K 2XA, United Kingdom, as Class B Manager; and
- Mr Antonis Tzanetis, company director, with professional address at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class B Manager.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-et-un juin.

Pardevant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Triton Managers IV Limited, une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée au Registre des Sociétés de la Commission de Services Financiers de Jersey sous le numéro 108796, agissant en tant que general partner de Triton Fund IV General Partner L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée au Registre des Sociétés de la Commission de Services Financiers de Jersey sous le numéro 1486, elle-même étant le general partner de Triton Fund IV L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1487,

représentée par Maître Manfred Müller, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 juin 2013; laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Triton IV No. 9 S.à r.l.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention (y compris l'administration, la gestion et la mise en valeur) et la cession de valeurs mobilières ou de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère en son nom propre et pour son propre compte.

La Société peut fournir des financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés ou d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sans limitation et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société ne peut pas agir comme un fonds d'investissement alternatif tel que défini dans la directive 2011/61/EU du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les Gestionnaires de Fonds d'Investissement Alternatifs et ne peut pas réaliser quelque activité que ce soit qui serait soumise au contrôle de la Commission de Surveillance du Secteur

Financier. En particulier, la Société ne commercialisera pas activement (directement ou indirectement) ses parts sociales ou autres valeurs mobilières à des investisseurs.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 28 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en:

- un million deux cent quarante-et-un mille (1.241.000) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille (1.000) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille (1.000) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille (1.000) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille (1.000) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille (1.000) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille (1.000) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille (1.000) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille (1.000) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées; et
- mille (1.000) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le capital émis de la Société peut être réduit par l'annulation des parts sociales, y compris par l'annulation d'une catégorie de parts sociales entière suite au rachat et à l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette catégorie. En cas de rachat et annulation d'une catégorie entière de parts sociales, ce rachat et cette annulation doivent être faits dans l'ordre alphabétique inversé (commençant par les Parts Sociales de Catégorie I jusqu'aux Parts Sociales de Catégorie A).

Le prix de rachat doit être fixé par référence au montant le plus élevé entre (a) la valeur nominale de chaque part sociale rachetée, et (b) le montant calculé selon la formule suivante: division (i) du montant total de toutes les sommes

distribuables moins la partie du Droit au Bénéfice attribuable aux autres catégories de parts sociales conformément à l'Article 27 par (ii) le nombre de parts sociales constituant la catégorie devant être rachetée. Le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des fonds distribuables suffisants sont disponibles pour permettre le paiement intégral du prix de rachat.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. Le décès, la suspension des droits civils, l'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres, à condition que ces conférence téléphonique, visioconférence ou autre moyen de communication similaire soient toujours initiées de Luxembourg. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnifiera tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 20. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 21. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 22. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 23. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 24. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 25. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 26. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 27. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés. Lors de chaque distribution de dividendes, le montant alloué à cet effet sera distribué de la manière suivante:

- chaque Part Sociale Ordinaire aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule soixante-cinq pour cent (0,65%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis

- chaque Part Sociale de Catégorie A (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule soixante pour cent (0,60%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis

- chaque Part Sociale de Catégorie B (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis

- chaque Part Sociale de Catégorie C (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis

- chaque Part Sociale de Catégorie D (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis

- chaque Part Sociale de Catégorie E (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule quarante pour cent (0,40%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis

- chaque Part Sociale de Catégorie F (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis

- chaque Part Sociale de Catégorie G (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule trente pour cent (0,30%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis

- chaque Part Sociale de Catégorie H (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis

- chaque Part Sociale de Catégorie I (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule vingt pour cent (0,20%) par an de la valeur nominale de cette part sociale (ensemble le «Droit au Bénéfice»), et

après allocation du Droit au Bénéfice, le solde du montant du dividende sera distribué intégralement à toutes les parts sociales constituant la dernière catégorie de parts sociales alors en circulation dans l'ordre alphabétique inverse (commençant par les Parts Sociales de Catégorie I jusqu'aux Parts Sociales de Catégorie A).

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

(i) en premier lieu, aux créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyen de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) pour toutes les dettes et passifs de la Société;

(ii) en deuxième lieu, aux associés pour le remboursement de la valeur nominale de leurs parts sociales dans la Société;

(iii) en troisième lieu, aux détenteurs de toutes les catégories de parts sociales suivant les règles de priorité et les proportions nécessaires afin d'aboutir sur une base globale au même résultat économique que les règles de distribution prévues pour les distributions de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 29. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associés	Capital souscrit	nombre de parts sociales	montant libéré
Triton Fund IV L.P.	EUR 12.500,-	1.241.000 Parts Sociales Ordinaires 1.000 Parts Sociales de Catégorie A 1.000 Parts Sociales de Catégorie B 1.000 Parts Sociales de Catégorie C 1.000 Parts Sociales de Catégorie D 1.000 Parts Sociales de Catégorie E 1.000 Parts Sociales de Catégorie F 1.000 Parts Sociales de Catégorie G 1.000 Parts Sociales de Catégorie H 1.000 Parts Sociales de Catégorie I	EUR 12.500,-
Total:	EUR 12.500,-	1.241.000 Parts Sociales Ordinaires 1.000 Parts Sociales de Catégorie A 1.000 Parts Sociales de Catégorie B 1.000 Parts Sociales de Catégorie C 1.000 Parts Sociales de Catégorie D 1.000 Parts Sociales de Catégorie E 1.000 Parts Sociales de Catégorie F 1.000 Parts Sociales de Catégorie G 1.000 Parts Sociales de Catégorie H 1.000 Parts Sociales de Catégorie I	EUR 12.500,-

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cent euros (EUR 1.500,-).

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2013.

Assemblée générale extraordinaire Première Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à quatre (4) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- Monsieur Michiel Kramer, né le 25 janvier 1961 à Hilversum (Pays Bas), administrateur, ayant sa résidence professionnelle au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que Gérant de Catégorie A;

- Monsieur Lars Frankfelt, dirigeant de société, né le 20 juillet 1956 à Brännkyrka (Suède), ayant son adresse professionnelle au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Iles Anglo-Normandes, JE2 3QL, en tant que Gérant de Catégorie A;

- Monsieur Mats Eklund, dirigeant de société, ayant sa résidence professionnelle au 9 South Street, 3^{ème} étage, Londres W1K 2XA, Royaume-Uni, en tant que Gérant de Catégorie B; et

- Monsieur Antonis Tzanetis, dirigeant de société, ayant sa résidence professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie B.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Müller, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 27 juin 2013. REM/2013/1092. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 3 juillet 2013.

Référence de publication: 2013091119/768.

(130110879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

SFORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue des Bois.

R.C.S. Luxembourg B 157.110.

L'an deux mille treize, le quatrième jour du mois de juin;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "Atelier Cologne", établie et ayant son siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 157110, (la "Société"), constituée initialement sous le nom de "SFORT S.A.", suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 12 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 94 du 18 janvier 2011,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date de ce jour, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, contenant, entres autres, l'adoption par la Société de sa dénominations actuelle.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Yvon HELL, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Nathalie OLLAGNIER, employée privée, demeurant professionnellement à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social à concurrence de soixante-dix-sept mille six cent cinquante-neuf euros et cinquante-huit cents (77.659,58), pour le porter de son montant actuel de sept cent soixante-sept mille deux cent cinquante-cinq euros et quarante-cinq cents (767.255,45 EUR) à huit cent quarante-quatre mille neuf cent quinze euros et zéro trois cents (844.915,03 EUR), par la création et l'émission de soixante-deux mille deux cent cinquante (62.250) actions nouvelles de catégorie C, sans désignation de valeur nominale, émises avec une prime d'émission totale de un million cent soixante-sept mille trois cent quarante euros et quarante-deux cents (1.167.340,42 EUR);

2. Souscription et libération des actions de catégorie C nouvelles moyennant apport en numéraire comme suit:

Actionnaires	Actions	Prix de souscription	Capital	Prime d'émission
MORISSEAU Jérôme	1.250	25.000,00	1.559,43	23.440,57
BOUCHER François	3.750	75.000,00	4.678,29	70.321,71
KARRAY Hédia ép. GRISLAIN	1.500	30.000,00	1.871,32	28.128,68
SCHUSTER Scott	1.750	35.000,00	2.183,20	32.816,80
LGV LP	5.000	100.000,00	6.237,71	93.762,29
BAGUE Angélique	1.250	25.000,00	1.559,43	23.440,57
BARBIER Cédric	2.000	40.000,00	2.495,09	37.504,91
COSTEUX Pierre-Emmanuel	1.500	30.000,00	1.871,32	28.128,68
BERNARD Carine	3.500	70.000,00	4.366,40	65.633,60
GURY Xavier	5.000	100.000,00	6.237,71	93.762,29
DAY Régis	1.500	30.000,00	1.871,32	28.128,68
LEPAROUX Julien	1.250	25.000,00	1.559,43	23.440,57
BOUHOURS Guillaume	2.500	50.000,00	3.118,86	46.881,14
PRUVOST Eric	1.250	25.000,00	1.559,43	23.440,57

VIDAL Dominique	5.000	100.000,00	6.237,71	93.762,29
FRANCOIS Christophe	2.500	50.000,00	3.118,86	46.881,14
ROUSSEAU Robin	1.250	25.000,00	1.559,43	23.440,57
PELLISSIE DU RAUSAS Matthieu	5.000	100.000,00	6.237,71	93.762,29
ALLARD Laurent	2.500	50.000,00	3.118,86	46.881,14
BRUNSCHWIG Anne-Cécile	1.500	30.000,00	1.871,32	28.128,68
KFMG LLP	1.250	25.000,00	1.559,43	23.440,57
RIMER Neil	5.000	100.000,00	6.237,71	93.762,29
WESTRICH Geoffrey	1.500	30.000,00	1.871,32	28.128,68
STRÜBI Verena	2.500	50.000,00	3.118,86	46.881,14
BOURQUE Jennifer	1.250	25.000,00	1.559,43	23.440,57
	<u>62.250</u>	<u>1.245.000,00</u>	<u>77.659,58</u>	<u>1.167.340,42</u>

3. Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts;

« **Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital social souscrit est fixé à HUIT CENT QUARANTE-QUATRE MILLE NEUF CENT QUINZE EUROS ET ZERO TROIS CENTS (844.915,03 EUR), représenté par SIX CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT SOIXANTE-TROIS (677.263) actions, divisées en QUATRE CENT SOIXANTE-NEUF MILLE DEUX CENT DIX-HUIT (469.218) actions de catégorie A, CENT QUARANTE-CINQ MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-QUINZE (145.795) actions de catégorie B, et SOIXANTE-DEUX MILLE DEUX CENT CINQUANTE (62.250) actions de catégorie C sans droit de vote, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Les actions C sans droit de vote donneront droit à un dividende privilégié de 28% de la valeur nominale des actions."

4. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de soixante-dix-sept mille six cent cinquante-neuf euros et cinquante-huit cents (77.659,58), pour le porter de son montant actuel de sept cent soixante-sept mille deux cent cinquante-cinq euros et quarante-cinq cents (767.255,45 EUR) à huit cent quarante-quatre mille neuf cent quinze euros et zéro trois cents (844.915,03 EUR), par la création et l'émission de soixante-deux mille deux cent cinquante (62.250) actions nouvelles de catégorie C sans droit de vote, sans désignation de valeur nominale, émises avec une prime d'émission totale de un million cent soixante-sept mille trois cent quarante euros et quarante-deux cents (1.167.340,42 EUR);

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la renonciation à leur droit de souscription préférentiel par les actionnaires actuels.

Souscription et Libération

L'Assemblée reconnaît, qu'avec l'agrément de tous les actionnaires, les soixante-deux mille deux cent cinquante (62.250) actions de catégorie C sans droit de vote ont été souscrites comme suit:

1. par Monsieur Jérôme MORISSEAU, né le 10 novembre 1969 à Neuilly-sur-Seine, France, demeurant au 45, rue Scheffer, F-75116 Paris, à concurrence de 1.250 (mille deux cent cinquante) actions assorties d'une prime d'émission globale de EUR 23.440,57;

2. par François BOUCHER, né le 3 avril 1957 à Chauny (France), demeurant au 47, rue Manessier, F-94130 Nogent-sur-Marne, à concurrence de 3.750 (trois mille sept cent cinquante) actions assorties d'une prime d'émission globale de EUR 70.321,71;

3. par Madame Hédia KARRAY épouse GRISLAIN, née le 22 juin 1949 à Sfax (Tunisie), demeurant au 13, avenue d'Anvers, F-06000 Nice, à concurrence de 1.500 (mille cinq cents) actions assorties d'une prime d'émission globale de EUR 28.128,68;

4. par Monsieur Scott SCHUSTER, né le 4 mars 1969 en Californie (U.S.A.), demeurant au 1876 Stonesgate Street, Westlake Village CA 91361, à concurrence de 1.750 (mille sept cent cinquante) actions assorties d'une prime d'émission globale de EUR 32.816,80;

5. par la société LGV LP, société de droit des Iles Cayman, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Cayman sous le numéro TR-65985, ayant son siège social au One Capital Place, PO Box 847 Rand Cayman KY1-1103, Iles Cayman, KY1 1103, à concurrence de 5.000 (cinq mille) actions assorties d'une prime d'émission globale de EUR 93.762,29;

6. par Madame Angélique BAGUE, née le 15 février 1972 à Luxeuil-les-Bains (France), demeurant au 2, rue de la Durance, F-75012 Paris, à concurrence de 1.250 (mille deux cent cinquante) actions assorties d'une prime d'émission globale de EUR 23.440,57;

7. par Monsieur Cédric BARBIER, né le 07 février 1969 à Ixelles (Belgique), demeurant à Kingdom Compound, Riyadh KSA à concurrence de 2.000 (deux mille) actions assorties d'une prime d'émission globale de EUR 37.504,91;

8. par Monsieur Pierre-Emmanuel COSTEUX, né le 7 avril 1978 à Mont-Saint-Aignan (France), demeurant au 28, rue Charles Baudelaire, F-75012 Paris, à concurrence de 1.500 (mille cinq cents) actions assorties d'une prime d'émission globale de EUR 28.128,68;

9. par Madame Carine BERNARD, née le 27 août 1974 à Thiais (France), demeurant au 28, rue Charles Baudelaire, F-75012 Paris, à concurrence de 3.500 (trois mille cinq cents) actions assorties d'une prime d'émission globale de EUR 65.633,60;

10. par Monsieur Xavier GURY, né le 24 décembre 1978 à Charenton le Pont (France), demeurant au 29, Orange Grove Road Unit 01-04, 258357 Singapore, à concurrence de 5.000 (cinq mille) actions assorties d'une prime d'émission globale de EUR 93.762,29;

11. par Monsieur Régis DAY, né le 08 février 1970 à La Tronche (France), demeurant au 12, avenue Henri Barbusse, F-92700 Colombes, à concurrence de 1.500 (mille cinq cents) actions assorties d'une prime d'émission globale de EUR 28.128,68;

12. par Monsieur Julien LEPAROUX, né le 04 juillet 1976 à Talence (France), demeurant au Appart 10, 1, rue Bellevue, F-31650 St Orens de Gameville, à concurrence de 1.250 (mille deux cent cinquante) actions assorties d'une prime d'émission globale de EUR 23.440,57;

13. par Monsieur Guillaume BOUHOURS, né le 03 juillet 1976 à Neuilly-sur-Seine (France), demeurant au 12, Boulevard Magenta, F-75010 Paris, à concurrence de 2.500 (deux mille cinq cents) actions assorties d'une prime d'émission globale de EUR 46.881,14;

14. par Monsieur Eric PRUVOST, né le 26 décembre 1978 à Nice (France), demeurant au 12, rue Troyon, F-75017 Paris, à concurrence de 1.250 (mille deux cent cinquante) actions assorties d'une prime d'émission globale de EUR 23.440,57;

15. par Monsieur Dominique VIDAL, né le 25 septembre 1964 à Narbonne (France), demeurant au 3, Moncorvo Close, SW7 1NQ N, LONDON, à concurrence de 5.000 (cinq mille) actions assorties d'une prime d'émission globale de EUR 93.762,29;

16. par Monsieur Christophe FRANÇOIS, né le 10 octobre 1967 à Besançon (France), demeurant au 24, rue Roger Jourdain, F-92500 Rueil Malmaison, à concurrence de 2.500 (deux mille cinq cents) actions assorties d'une prime d'émission globale de EUR 46.881,14;

17. par Monsieur Robin ROUSSEAU, né le 15 juillet 1972 à Boulogne-Billancourt (France), demeurant au 23, boulevard Delessert, F-75016 Paris, à concurrence de 1.250 (mille deux cent cinquante) actions assorties d'une prime d'émission globale de EUR 23.440,57;

18. par Monsieur Matthieu PÉLISSIE DU RAUSAS, né le 19 décembre 1969 à Le Havre (France), demeurant au 164, rue de Vaugirard, F-75015 Paris, à concurrence de 5.000 (cinq mille) actions assorties d'une prime d'émission globale de EUR 93.762,29;

19. par Monsieur Laurent ALLARD, né 29 juillet 1977 à Brive-la-Gaillarde, France, demeurant au 5, rue des Poitevins, F-75006 Paris, à concurrence de 2.500 (deux mille cinq cents) actions assorties d'une prime d'émission globale de EUR 46.881,14;

20. par Madame Anne-Cécile BRUNSCHWIG, née le 4 juillet 1970 à Dinard (France), demeurant au 16, Traverse Pey, F-13007 Marseille, à concurrence de 1.500 (mille cinq cents) actions assorties d'une prime d'émission globale de EUR 28.128,68;

21. par KFMG LL, ayant son siège social à 907, Fifth avenue, Apartment 9D, New York NY10021-USA, numéro d'immatriculation SRV 110849015 Etat du Delaware, à concurrence 1.250 (mille deux cent cinquante) actions assorties d'une prime d'émission globale de EUR 23.440,57;

22. par Monsieur Neil RIMER, né le 07 octobre 1963 à Montréal (Canada), 13, chemin des Princes, CH-1222 Vesenaz, à concurrence de 5.000 (cinq mille) actions assorties d'une prime d'émission globale de EUR 93.762,29;

23. par Monsieur Geoffrey WESTRICH, né le 26 mai 1964 à Newark (USA), demeurant au NJ USA, 90, East End Avenue, Apt 9B, New York NY 10028, à concurrence de 1.500 (mille cinq cents) actions assorties d'une prime d'émission globale de EUR 28.128,68;

24. par Madame Verena STRÜBI, née le 14 octobre 1943 à Zürich (Suisse), demeurant au Grand Palais, CH-6440 Brunnen, à concurrence de 2.500 (deux mille cinq cents) actions assorties d'une prime d'émission globale de EUR 46.881,14;

25. par Madame Jennifer BOURQUE, née le 04 juillet 1971 à Connecticut (USA), demeurant au 333E 43 rd St Apt 404, New York NY 10017-4813, à concurrence de 1.250 (mille deux cent cinquante) actions assorties d'une prime d'émission globale de EUR 23.440,57.

Les soixante-deux mille deux cent cinquante euros (62.250) actions de catégorie C sans droit de vote, sans désignation de valeur nominale ont été libérées intégralement, avec une prime d'émission totale de un million cent soixante-sept mille trois cent quarante euros et quarante-deux cents (1.167.340,42 EUR) moyennant versement en numéraire, de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de un million deux cent quarante-cinq mille euros (1.245.000,- EUR), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital social souscrit est fixé à HUIT CENT QUARANTE-QUATRE MILLE NEUF CENT QUINZE EUROS ET ZERO TROIS CENTS (844.915,03 EUR), représenté par SIX CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT SOIXANTE-TROIS (677.263) actions, divisées en QUATRE CENT SOIXANTE-NEUF MILLE DEUX CENT DIX-HUIT (469.218) actions de catégorie A, CENT QUARANTE-CINQ MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-QUINZE (145.795) actions de catégorie B, et SOIXANTE-DEUX MILLE DEUX CENT CINQUANTE (62.250) actions de catégorie C sans droit de vote, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Les actions C sans droit de vote donneront droit à un dividende privilégié de 28% de la valeur nominale des actions."

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à deux mille sept cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle le français et l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la version en langue anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand thirteen, on the fourth day of the month of June;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "Atelier Cologne", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 157110, (the "Company"), initially incorporated under the name of "SFORT S.A.", pursuant to a deed of Me Jean SECKLER, Notary residing in Junglister, on October 12, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 94 of the 21st of January 18, 2011,

and whose articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on this day, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, containing, amongst other things, the adoption by the Company of its current denomination.

The Meeting is presided by Mr. Yvon HELL, chartered accountant, professionally residing in L-1251 Luxembourg, 13 avenue du Bois,

The Chairman appoints as secretary and scrutineer Mrs. Nathalie OLLAGNIER, private employee, professionally residing in L-1251 Luxembourg, 13 avenue du Bois.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of seventy-seven thousand six hundred and fifty-nine Euros and fifty-eight cents (EUR 77,659,58) in order to raise it from its current amount of seven hundred sixty-seven thousand two hundred fifty-five Euros and forty-five cents (EUR 767,255.45) to eight hundred forty-four thousand nine hundred fifteen Euros and zero three cents (EUR 844,915.03), by the creation and issuance of sixty-two thousand two hundred fifty (62,250) new Class C shares, without nominal value, issued with a global share premium of one million one hundred sixty-seven thousand three hundred forty Euros and forty-two cents (1,167,340.42);

2. Subscription and paying up of the new Class C shares as follows:

Shareholders	Shares	Shares Subscription price	Capital	Share premium
MORISSEAU Jérôme	1,250	25,000.00	1,559.43	23,440.57
BOUCHER François	3,750	75,000.00	4,678.29	70,321.71
KARRAY Hédia ép. GRISLAIN	1,500	30,000.00	1,871.32	28,128.68
SCHUSTER Scott	1,750	35,000.00	2,183.20	32,816.80
LGV LP	5,000	100,000.00	6,237.71	93,762.29
BAGUE Angélique	1,250	25,000.00	1,559.43	23,440.57
BARBIER Cédric	2,000	40,000.00	2,495.09	37,504.91
COSTEUX Pierre-Emmanuel	1,500	30,000.00	1,871.32	28,128.68
BERNARD Carine	3,500	70,000.00	4,366.40	65,633.60
GURY Xavier	5,000	100,000.00	6,237.71	93,762.29
DAY Régis	1,500	30,000.00	1,871.32	28,128.68
LEPAROUX Julien	1,250	25,000.00	1,559.43	23,440.57
BOUHOURS Guillaume	2,500	50,000.00	3,118.86	46,881.14
PRUVOST Eric	1,250	25,000.00	1,559.43	23,440.57
VIDAL Dominique	5,000	100,000.00	6,237.71	93,762.29
FRANCOIS Christophe	2,500	50,000.00	3,118.86	46,881.14
ROUSSEAU Robin	1,250	25,000.00	1,559.43	23,440.57
PELLISSIE DU RAUSAS Matthieu	5,000	100,000.00	6,237.71	93,762.29
ALLARD Laurent	2,500	50,000.00	3,118.86	46,881.14
BRUNTSCHWIG Anne-Cécile	1,500	30,000.00	1,871.32	28,128.68
KFMG LLP	1,250	25,000.00	1,559.43	23,440.57
RIMER Neil	5,000	100,000.00	6,237.71	93,762.29
WESTRICH Geoffrey	1,500	30,000.00	1,871.32	28,128.68
STRÜBI Verena	2,500	50,000.00	3,118.86	46,881.14
BOURQUE Jennifer	1,250	25,000.00	1,559.43	23,440.57
	62,250	1,245,000.00	77,659.58	1,167,340.42

3. Subsequent amendment of first paragraph of article five (5) of the by-laws:

« **Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital social souscrit est fixé à HUIT CENT QUARANTE-QUATRE MILLE NEUF CENT QUINZE EUROS ET ZERO TROIS CENTS (844.915,03 EUR), représenté par SIX CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT SOIXANTE-TROIS (677.263) actions, divisées en QUATRE CENT SOIXANTE-NEUF MILLE DEUX CENT DIX-HUIT (469.218) actions de catégorie A, CENT QUARANTE-CINQ MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-QUINZE (145.795) actions de catégorie B, et SOIXANTE-DEUX MILLE DEUX CENT CINQUANTE (62.250) actions de catégorie C sans droit de vote, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Les actions C sans droit de vote donneront droit à un dividende privilégié de 28% de la valeur nominale des actions."

4. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting decides to increase the share capital by an amount of seventy-seven thousand six hundred and fifty-nine Euros and fifty-eight cents (EUR 77,659.58) in order to raise it from its current amount of seven hundred sixty-seven thousand two hundred fifty-five Euros and forty-five cents (EUR 767,255.45) to eight hundred forty-four thousand nine hundred fifteen Euros and zero three cents (EUR 844,915.03), by the creation and issuance of sixty-two thousand two hundred fifty (62,250) new Class C shares, without nominal value, issued with a global share premium of one million one hundred sixty-seven thousand three hundred forty Euros and forty-two cents (1,167,340.42 EUR).

Third resolution

The Meeting resolves to acknowledge the waiver of their preferential subscription right by the current shareholders.

Subscription and Payment

The Meeting acknowledges that, with the agreement of all the shareholders, the sixty-two thousand two hundred fifty (62,250) new Class C shares without voting rights, have been subscribed as follows:

1. by Mr Jérôme MORISSEAU, born on 10 November 1969 in Neuilly-sur-Seine, France, residing in 45, rue Scheffer, F-75116 Paris, up to 1,250 (one thousand two hundred and fifty) shares issued with a global share premium of EUR 23,440.57;
2. by Mr François BOUCHER, born on 3 April 1957 in Chauny (France), residing in 47, rue Manessier, F-94130 Nogent-sur-Marne, up to 3,750 (three thousand seven hundred and fifty) shares issued with a global share premium of de EUR 70,321.71;
3. by Mrs Hédia KARRAY spouse GRISLAIN, born on 22 June 1949 in Sfax (Tunisia), residing in 13, avenue d'Anvers, F-06000 Nice, up to 1,500 (one thousand five hundred) shares issued with a global share premium of EUR 28,128.68;
4. by Mr Scott SCHUSTER, born on 4 March 1969 in California (U.S.A.), residing in 1876 Stonesgate Street, Westlake Village CA 91361, up to 1,750 (one thousand seven hundred and fifty) shares issued with a global share premium of EUR 32,816.80;
5. by the company LGV LP, a company existing under the laws of Cayman Islands, registered with the Trade and Companies Register of Cayman under number TR-65985, with registered office in One Capital Place, PO Box 847 Rand Cayman KY1-1103, Cayman Islands, KY1 1103, up to 5,000 (five thousand) shares issued with a global share premium of EUR 93,762.29;
6. by Mrs Angélique BAGUE, born on 15 February 1972 in Luxeuil-les-Bains (France), residing in 2, rue de la Durance, F-75012 Paris, up to 1,250 (one thousand two hundred and fifty) shares issued with a global share premium of EUR 23,440.57;
7. by Mr Cédric BARBIER, born on 7 February 1969 in Ixelles (Belgium), residing in Kingdom Compound, Riyadh KSA up to 2,000 (two thousand) shares issued with a global share premium of EUR 37,504.91;
8. by Mr Pierre-Emmanuel COSTEUX, born on 7 April 1978 in Mont-Saint-Aignan (France), residing in 28, rue Charles Baudelaire, F-75012 Paris, up to 1,500 (one thousand five hundred) shares issued with a global share premium of EUR 28,128.68;
9. by Mrs Carine BERNARD, born on 27 August 1974 in Thiais (France), residing in 28, rue Charles Baudelaire, F-75012 Paris, up to 3,500 (three thousand five hundred) shares issued with a global share premium of EUR 65,633.60;
10. by Mr Xavier GURY, born on 24 December 1978 in Charenton le Pont (France), residing in 29, Orange Grove Road Unit 01-04, 258357 Singapore, up to 5,000 (five thousand) shares issued with a global share premium of EUR 93,762.29;
11. by Mr Régis DAY, born on 7 February 1970 in La Tronche (France), residing in 12, avenue Henri Barbusse, F-92700 Colombes, up to 1,500 (one thousand five hundred) shares issued with a global share premium of EUR 28,128.68;
12. by Mr Julien LEPAROUX, born on 4 July 1976 in Talence (France), residing in Appart 10, 1, rue Bellevue, F-31650 St Orens de Gameville, up to 1,250 (one thousand two hundred and fifty) shares issued with a global share premium of EUR 23,440.57;
13. by Mr Guillaume BOUHOURS, born on 3 July 1976 in Neuilly-sur-Seine (France), residing in 12, Boulevard Magenta, F-75010 Paris, up to 2,500 (two thousand five hundred) shares issued with a global share premium of EUR 46,881.14;
14. by Mr Eric PRUVOST, born on 26 December 1978 in Nice (France), residing in 12, rue Troyon, F-75017 Paris, up to 1,250 (one thousand two hundred and fifty) shares issued with a global share premium of EUR 23,440.57;
15. by Mr Dominique VIDAL, born on 25 September 1964 in Narbonne (France), residing in 3, Moncorvo Close, SW7 1NQ N, LONDON, up to 5,000 (five thousand) shares issued with a global share premium of EUR 93,762.29;

16. by Mr Christophe FRANÇOIS, born on 10 octobre 1967 in Besançon (France), residing in 24, rue Roger Jourdain, F-92500 Rueil Malmaison, up to 2,500 (two thousand five hundred) shares issued with a global share premium of EUR 46,881.14;

17. by Mr Robin ROUSSEAU, born on 15 July 1972 in Boulogne-Billancourt (France), residing in 23, boulevard Delessert, F-75016 Paris, up to 1,250 (one thousand two hundred and fifty) shares issued with a global share premium of EUR 23,440.57;

18. by Mr Matthieu PÉLISSIE DU RAUSAS, born on 19 December 1969 in Le Havre (France), residing in 164, rue de Vaugirard, F-75015 Paris, up to 5,000 (five thousand) shares issued with a global share premium of EUR 93,762.29;

19. by Mr Laurent ALLARD, born on 29 July 1977 in Brive-la-Gaillarde, France, residing in 5, rue des Poitevins, F-75006 Paris, up to 2,500 (two thousand five hundred) shares issued with a global share premium of EUR 46,881.14;

20. by Mrs Anne-Cécile BRUNSCHWIG, born on 4 July 1970 in Dinard (France), residing in 16, Traverse Pey, F-13007 Marseille, up to 1,500 (one thousand five hundred) shares issued with a global share premium of EUR 28,128.68;

21. by KFMG LL, with registered office in 907, Fifth avenue, Apartment 9D, New York NY10021-USA, Company number SRV 110849015 State of Delaware, up to 1,250 (one thousand two hundred and fifty) shares issued with a global share premium of EUR 23,440.57;

22. by Mr Neil RIMER, born on 7 October 1963 in Montréal (Canada), residing in 13, chemin des Princes, CH-1222 Vesenaz, up to 5,000 (five thousand) shares issued with a global share premium of EUR 93,762.29;

23. by Mr Geoffrey WESTRICH, born on 26 May 1964 in Newark (USA), residing in NJ USA, 90, East End Avenue, Apt 9B, New York NY 10028, up to 1,500 (one thousand five hundred) shares issued with a global share premium of EUR 28,128.68;

24. by Mrs Verena STRÜBI, born on 14 October 1943 in Zürich (Switzerland), residing in Grand Palais, CH-6440 Brunnen, up to 2,500 (two thousand five hundred) shares issued with a global share premium of EUR 46,881.14;

25. by Mrs Jennifer BOURQUE, born on 4 July 1971 in Connecticut (USA), residing in 333E 43 rd St Apt 404, New York NY 10017-4813, up to 1,250 (one thousand two hundred and fifty) shares issued with a global share premium of EUR 23,440.57.

The sixty-two thousand two hundred fifty (62,250) new Class C shares without voting rights, without nominal value, have been entirely paid up together with a global share premium amounting to one million one hundred sixty-seven thousand three hundred forty Euros and forty-two cents (1,167,340.42 EUR), by cash, so that the amount of one million two hundred forty-five thousand Euros (1,245,000 EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the notary by a bank certificate, who expressly attests thereto

Third resolution

In order to reflect such action, the Meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association and to give it the following wording:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social souscrit est fixé à HUIT CENT QUARANTE-QUATRE MILLE NEUF CENT QUINZE EUROS ET ZERO TROIS CENTS (844.915,03 EUR), représenté par SIX CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT SOIXANTE-TROIS (677.263) actions, divisées en QUATRE CENT SOIXANTE-NEUF MILLE DEUX CENT DIX-HUIT (469.218) actions de catégorie A, CENT QUARANTE-CINQ MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-QUINZE (145.795) actions de catégorie B, et SOIXANTE-DEUX MILLE DEUX CENT CINQUANTE (62.250) actions de catégorie C sans droit de vote, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Les actions C sans droit de vote donneront droit à un dividende privilégié de 28% de la valeur nominale des actions."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at two thousand seven hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks French and English, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Signé: Y. HELL, N. OLLAGNIER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juin 2013 LAC/2013/25626. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Référence de publication: 2013091083/379.

(130110595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Alysea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3327 Crauthem, 48, rue de Hellange.

R.C.S. Luxembourg B 136.698.

L'an deux mille treize, le dix-sept juin.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de la société anonyme "ALYSEA S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-3327 Crauthem, 48, rue de Hellange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 136698, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 4 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 787 du 1^{er} avril 2008,

et dont les statuts ont été modifiés suivants actes reçus par le notaire instrumentant en date du:

- 22 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2076 du 22 octobre 2009,
- 3 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 707 du 2 avril 2010, et
- 9 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 113 du 17 janvier 2013,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Ana FERNANDES, Executive Assistant, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital de la Société à concurrence de 990.520,- EUR pour le porter du montant actuel de 3.055.150,- EUR à 4.045.670,- EUR, par la création de 99.052 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes;

2. Renonciation à leur droit de souscription préférentiel par les actionnaires actuels;

3. Souscription et libération;

4. Création d'un capital autorisé d'un montant de 10.000.000,- EUR et autoriser le Conseil d'administration dans le cadre de l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales de limiter et supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires.

5. Modification afférente de l'article 3 des statuts

6. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de neuf cent quatre-vingt-dix mille cinq cent vingt euros (990.520,- EUR) en vue de le porter de son montant actuel de trois millions cinquante-cinq mille cent cinquante euros (3.055.150,- EUR) à quatre millions quarante-cinq mille six cent soixante-dix euros (4.045.670,- EUR), par la création de quatre-vingt-dix-neuf mille et cinquante-deux (99.052) actions nouvelles avec une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la renonciation à leur droit de souscription préférentiel par les actionnaires actuels.

Intervention - Souscription - Libération

Sont ensuite intervenus aux présentes:

1.- Monsieur Alexandre BARDOT, Avocat, né à Troyes (F), le 7 octobre 1972, demeurant à CH-1270 Trelex, Chemin du couchant 16, ici représenté par Madame Ana FERNANDES, préqualifiée, en vertu d'une procuration lui délivrée.

Monsieur Alexandre BARDOT, représenté comme ci-avant, déclare souscrire à mille cent quatre-vingt-neuf (1.189) actions nouvelles ayant une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, et les libérer intégralement par la conversion de son compte courant en capital à concurrence d'un montant de onze mille huit cent quatre-vingt-dix euros (11.890,- EUR) entièrement alloué au compte capital social de la société.

2.- Monsieur Bruno BEERNAERTS, administrateur de sociétés, né à Ixelles (Belgique), le 4 novembre 1963, demeurant professionnellement à L-2310 Luxembourg, 16, Avenue Pasteur, ici représenté par Madame Ana FERNANDES, préqualifiée, en vertu d'une procuration lui délivrée.

Monsieur Bruno BEERNAERTS, représenté comme ci-avant, déclare souscrire à quatre mille deux cent quarante-cinq (4.245) actions nouvelles ayant une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, et les libérer intégralement par la conversion de son compte courant en capital à concurrence d'un montant de quarante-deux mille quatre cent cinquante euros (42.450,- EUR) entièrement alloué au compte capital social de la société.

3.- Monsieur Stéphane CESARI, administrateur de sociétés, né à Toulouse (France), le 17 octobre 1967, demeurant professionnellement à L-1949 Howald, 14, rue Michel Lucius, ici représenté par Madame Ana FERNANDES, préqualifiée, en vertu d'une procuration lui délivrée.

Monsieur Stéphane CESARI, représenté comme ci-avant, déclare souscrire à huit mille (8.000) actions nouvelles ayant une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, et les libérer intégralement par la conversion de son compte courant en capital à concurrence d'un montant de quatre-vingts mille euros (80.000,- EUR) entièrement alloué au compte capital social de la société.

4.- Monsieur David DE MARCO, administrateur de sociétés, né à Curepipe (Ile Maurice), le 15 mars 1965, demeurant L-9186 Stegen, 12, rue de Medernach, ici représenté par Madame Ana FERNANDES, préqualifiée, en vertu d'une procuration lui délivrée.

Monsieur David DE MARCO, représenté comme ci-avant, déclare souscrire à trois mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf (3.599) actions nouvelles ayant une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, et les libérer intégralement par la conversion de son compte courant en capital à concurrence d'un montant de trente-cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (35.990,- EUR) entièrement alloué au compte capital social de la société.

5.- Monsieur Georges DEITZ, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 8 juin 1958, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, ici représenté par Madame Ana FERNANDES, préqualifiée, en vertu d'une procuration lui délivrée.

Monsieur Georges DEITZ, représenté comme ci-avant, déclare souscrire à mille huit cent quatre-vingt-six (1.886) actions nouvelles ayant une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, et les libérer intégralement par la conversion de son compte courant en capital à concurrence d'un montant de dix-huit mille huit cent soixante euros (18.860,- EUR) entièrement alloué au compte capital social de la société.

6.- Monsieur Thierry DELROISSE, administrateur de sociétés, né à Ath (B), le 18 mars 1963, demeurant à B-6743 Buzenol, 11, rue des Hauts Jardins (B), ici représenté par Madame Ana FERNANDES, préqualifiée, en vertu d'une procuration lui délivrée.

Monsieur Thierry DELROISSE, représenté comme ci-avant, déclare souscrire à mille sept cent quarante-trois (1.743) actions nouvelles ayant une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, et les libérer intégralement par la conversion de son compte courant en capital à concurrence d'un montant de dix-sept mille quatre cent trente euros (17.430,- EUR) entièrement alloué au compte capital social de la société.

7.- Monsieur Dirk DEWITTE, expert-comptable / fiscaliste, né à Aalst (Belgique), le 10 avril 1956, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, ici représenté par Madame Ana FERNANDES, préqualifiée, en vertu d'une procuration lui délivrée.

Monsieur Dirk DEWITTE, représenté comme ci-avant, déclare souscrire à quatre mille cent une (4.101) actions nouvelles ayant une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, et les libérer intégralement en espèces à concurrence d'un montant de d'un montant de quarante et un mille dix euros (41.010,- EUR) entièrement alloué au compte capital social de la société.

8.- Monsieur Georges KIOES, réviseur d'entreprises, né à Luxembourg, le 14 mars 1964, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, ici représenté par Madame Ana FERNANDES, préqualifiée, en vertu d'une procuration lui délivrée.

Monsieur Georges KIOES, représenté comme ci-avant, déclare souscrire à trois mille sept cent trente-deux (3.732) actions nouvelles ayant une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, et les libérer intégralement par la conversion

de son compte courant en capital à concurrence d'un montant de trente-sept mille trois cent vingt euros (37.320,- EUR) entièrement alloué au compte capital social de la société.

9.- Monsieur Alain LAM, administrateur de sociétés, né à Rose-Hill (Ile Maurice), le 28 février 1969, demeurant professionnellement à L-2310 Luxembourg, 16, Avenue Pasteur, ici représenté par Madame Ana FERNANDES, préqualifiée, en vertu d'une procuration lui délivrée.

Monsieur Alain LAM, représenté comme ci-avant, déclare souscrire à quatre mille deux cents quarante-cinq (4.245) actions nouvelles ayant une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, et les libérer partiellement en espèces à concurrence d'un montant de vingt-quatre mille cent cinquante euros (24.150,- EUR) et partiellement par la conversion de son compte courant en capital à concurrence d'un montant de dix-huit mille trois cents (18.300,- EUR) entièrement alloué au compte capital social de la société.

10.- Monsieur Maurice LAM, Conseiller économique, né à Rose-Hill, (Ile Maurice), le 21 avril 1957, demeurant à L-2567 Luxembourg, 1, rue Léopold Séder Senghor, ici représenté par Madame Ana FERNANDES, préqualifiée, en vertu d'une procuration lui délivrée.

Monsieur Maurice LAM, représenté comme ci-avant, déclare souscrire à trois mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf (3.599) actions nouvelles ayant une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, et les libérer intégralement par la conversion de son compte courant en capital à concurrence d'un montant de trente-cinq mille quatre-vingt-dix euros (35.990,- EUR) entièrement alloué au compte capital social de la société.

11.- Monsieur John LI HOW CHEONG, administrateur de sociétés, né à Port Louis, (Ile Maurice), le 27 septembre 1960, demeurant à L-8064, Bertrange 78, Cité Millewee, ici représenté par Madame Ana FERNANDES, préqualifiée, en vertu d'une procuration lui délivrée.

Monsieur John LI HOW CHEONG, représenté comme ci-avant, déclare souscrire à vingt mille (20.000) actions nouvelles ayant une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, et les libérer intégralement en espèces à concurrence d'un montant de deux cents mille euros (200.000,- EUR) entièrement alloué au compte capital social de la société.

12.- FINEPRINT INVESTMENT INC. Ltd, société à responsabilité limitée existant et gouvernée par les lois du Royaume Uni, ayant son siège social à B13 8JP Birmingham, 149-153 Alcester Road, inscrite auprès du «Companies House of England and Wales» sous le numéro 08537692, ici représentée par Madame Ana FERNANDES, préqualifiée, en vertu d'une procuration lui délivrée.

FINEPRINT INVESTMENT INC. Ltd, représentée comme ci-avant, déclare souscrire à douze mille (12.000) actions nouvelles ayant une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, et les libérer intégralement en espèces à concurrence d'un montant de cent vingt mille euros (120.000,- EUR) entièrement alloué au compte capital social de la société.

13.- Monsieur Marco ROLLINGER, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 31 août 1954, demeurant à L-7374 Helmdange, 189, route de Luxembourg, ici représenté par Madame Ana FERNANDES, préqualifiée, en vertu d'une procuration lui délivrée.

Monsieur Marco ROLLINGER, représenté comme ci-avant, déclare souscrire à cinq mille deux cent soixante-dix-sept (5.277) actions nouvelles ayant une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune et les libérer intégralement par la conversion de son compte courant en capital à concurrence d'un montant de cinquante-deux mille sept cent soixante-dix euros (52.770,- EUR) entièrement alloué au compte capital social de la société.

14.- Monsieur Benoit SCHAUS, Conseiller économique, né à Limerlé (Belgique), le 26 août 1958, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, ici représenté par Madame Ana FERNANDES, préqualifiée, en vertu d'une procuration lui délivrée.

Monsieur Benoit SCHAUS, représenté comme ci-avant, déclare souscrire à onze mille et sept (11.007) actions nouvelles ayant une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, et les libérer intégralement par la conversion de son compte courant en capital à concurrence d'un montant de cent dix mille soixante-dix euros (110.070,- EUR) entièrement alloué au compte capital social de la société.

15.- Monsieur Mike Jimmy TONG SAM, administrateur de sociétés, né à Mauritius (Iles Maurices), le 24 novembre 1968, demeurant à L-6139 Junglinster, 12, rue Edmond Georges, ici représenté par Madame Ana FERNANDES, préqualifiée, en vertu d'une procuration lui délivrée.

Monsieur Mike Jimmy TONG SAM, représenté comme ci-avant, déclare souscrire à trois mille quatre cent vingt-deux (3.422) actions nouvelles ayant une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, et les libérer intégralement par la conversion de son compte courant en capital à concurrence d'un montant de trente-quatre mille deux cents vingt euros (34.220,- EUR) entièrement alloué au compte capital social de la société.

16.- Monsieur Eric VAN DE KERKHOVE, réviseur d'entreprises, né à Versailles (France), le 3 novembre 1958, demeurant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, ici représenté par Madame Ana FERNANDES, préqualifiée, en vertu d'une procuration lui délivrée.

Monsieur Eric VAN DE KERKHOVE, représenté comme ci-avant, déclare souscrire à onze mille et sept (11.007) actions nouvelles ayant une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, et les libérer intégralement par la conversion de son compte courant en capital à concurrence d'un montant de cent dix mille soixante-dix euros (110.070,- EUR) entièrement alloué au compte capital social de la société.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

La somme de trois cent quatre-vingt-cinq mille cent soixante euros (385.160,- EUR) se trouve à la libre disposition de la société, tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le confirme expressément.

Les apports en nature ont fait l'objet d'un rapport établi en date du 4 juin 2013 par le réviseur d'entreprises indépendant Audit & Consulting Services Sàrl, ayant son siège social à L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny, sous la signature de Monsieur Olivier CAGIOULIS, réviseur d'entreprises, conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Sur base de nos diligences aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports d'un montant de EUR 605.360, ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, c'est-à-dire 30.536 actions d'une valeur nominale de EUR 10 chacune.»

Ledit rapport, signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

L'Assemblée décide d'accepter lesdites souscriptions et paiements tel que détaillé ci-dessus.

Troisième résolution

L'Assemblée décide, sur base d'un rapport spécial établi par le conseil d'administration établi en application de l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, de créer un capital autorisé d'un montant de 10.000.000,- EUR (dix millions d'euros), et d'autoriser le Conseil d'administration de limiter et de supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires dans le cadre de ce capital autorisé.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier de l'article 3 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 3.** Le capital social de la Société est fixé à quatre millions quarante-cinq mille six cent soixante-dix euros (4.045.670,- EUR), représenté par quatre cent quatre mille cinq cent soixante-sept (404.567) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Capital autorisé:

Le capital social de la société pourra être porté à 10.000.000,- EUR (dix millions d'euros) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;
- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Les actions sont et resteront nominatives.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titre unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Lors de toute augmentation de capital les actionnaires existants disposent d'un droit de souscription préférentiel proportionnellement au nombre d'actions qu'ils possèdent. Ce droit doit être exercé dans le délai d'un mois à partir de la notification ou de l'annonce faite à cet effet par le conseil d'administration de l'intention de procéder à une telle augmentation de capital. Les droits y afférents non exercés dans le délai ci-avant accroissent le droit de souscription préférentiel des actionnaires restants proportionnellement à leur participation dans le capital. Cependant, ce droit doit

également être exercé dans le mois d'une notification ou publication afférente par le conseil d'administration. La souscription des actions pour laquelle aucun droit préférentiel n'a été exercé devient libre.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts."

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président ajourne l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à 4.000,- EUR.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Ana FERNANDES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 juin 2013. Relation GRE/2013/2494. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013091261/235.

(130111478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Anya-2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 158.709.

In the year two thousand and thirteen, on the fifth day of June;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Hulaan Coal Corporation, a company governed by the laws of Canada, registered with the Registrar of Companies, Province of British Columbia (Canada), under the number BC0894850, having its registered office at Suite 900, 595 Howe Street, Vancouver, BC V6C 2T5, Canada,

here represented by M^e Julie GORDET, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 31 May 2013.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of "Anya-2 S.à r.l." (the "Company"), with registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under the number B 158709, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 31 January 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 843, on 28 April 2011, whose articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on February 15, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 926, on 10 April 2012.

- The Company's capital is currently set at one million four hundred twenty-eight thousand US dollars (USD 1,428,000.-), represented by fourteen thousand two hundred eighty (14,280) shares of a par value of one hundred US dollars (USD 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The agenda is worded as follows:

1. Change of the nominal value of the shares of the Company from one hundred US dollars (USD 100.-) to one US dollar (USD 1.-) without amending the amount of the share capital of the Company.

2. Increase of the share capital of the Company from one million four hundred twenty-eight thousand US dollars (USD 1,428,000.-) to one million five hundred and three thousand nine hundred fifty US dollars (USD 1,503,950.-) by the creation and the issue of seventy-five thousand nine hundred fifty (75,950) new shares.

3. Subscription and payment in cash of all the seventy-five thousand nine hundred fifty (75,950) newly issued shares by Undur Tolgoi Minerals Inc., a public company governed by the laws of British Columbia, having its registered office at Suite 900, 595 Howe Street, Vancouver, BC V6C 2T5, Canada.

4. Amendment of article 6, paragraph 1, of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the preceding agenda items.

5. Miscellaneous.

The shareholder then passed the following resolutions:

First resolution

The shareholder resolves to change the nominal value of each share of the Company from one hundred US dollars (USD 100.-) to one US dollar (USD 1.-) without amending the amount of the share capital of the Company. As a consequence of this resolution, the share capital of the Company is represented by one million four hundred twenty-eight thousand (1,428,000) shares with a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each.

Second resolution

The shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of seventy-five thousand nine hundred fifty US dollars (USD 75,950.-) in order to bring the share capital from its present amount of one million four hundred twenty-eight thousand US dollars (USD 1,428,000.-) represented by one million four hundred twenty-eight thousand (1,428,000) shares with a par value of one US dollar (USD 1.-) each, to one million five hundred and three thousand nine hundred fifty US dollars (USD 1,503,950.-) and to issue in this respect seventy-five thousand nine hundred fifty (75,950) new shares (the "New Shares") with a par value of one US dollar (USD 1.-) each.

Third resolution

The New Shares are entirely subscribed by Undur Tolgoi Minerals Inc., prenamed, here represented by Me Julie GORDET, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 31 May 2013, the said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The New Shares have been issued in counterpart for their par value of seventy-five thousand nine hundred fifty US dollars (USD 75,950.-) by the payment in cash of seventy-five thousand nine hundred fifty US dollars (USD 75,950.-).

Evidence of the above cash payment has been given to the undersigned notary and the undersigned notary formally acknowledges the availability of the aggregate amount of seventy-five thousand nine hundred fifty US dollars (USD 75,950.-).

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, Article 6, paragraph 1, of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

Art. 6. paragraph 1. "The Company's capital is set at one million five hundred and three thousand nine hundred fifty US dollars (USD 1,503,950.-) represented by one million five hundred and three thousand nine hundred fifty (1,503,950) shares of a par value of one US dollar (USD 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand three hundred and fifty Euros (EUR 1,350.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le cinquième jour de juin.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Hulaan Coal Corporation, une société régie par les lois du Canada, immatriculée auprès du Registrar of Companies, Province de Colombie Britannique (Canada), sous le numéro BC0894850, ayant son siège social au Suite 900, 595 Howe Street, Vancouver, BC V6C 2T5, Canada,

ici représentée par Maître Julie GORDET, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 31 mai 2013;

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparantes a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de "Anya-2 S.à r.l." (la "Société"), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158709, avec siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, constituée à la suite d'un acte du notaire instrumentant, en date du 31 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 843 du 28 avril 2011, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant, du 15 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 926 du 10 avril 2012.

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à un million quatre cent vingt-huit mille dollars US (USD 1.428.000,-) représenté par quatorze mille deux cent quatre-vingts (14.280) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars US (USD 100,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Modification de la valeur nominale des parts sociales de la Société de cent dollars US (USD 100,-) à un dollar US (USD 1,-) sans modifier le montant du capital de la Société.

2. Augmentation du capital social de la Société de un million quatre cent vingt-huit mille dollars US (USD 1.428.000,-) à un million cinq cent trois mille neuf cent cinquante dollars US (USD 1.503.950,-), par la création et l'émission de soixante-quinze mille neuf cent cinquante (75.950) nouvelles parts sociales.

3. Souscription et paiement en numéraire des soixante-quinze mille neuf cent cinquante (75.950) parts sociales nouvellement émises par Undur Tolgoi Minerals Inc., une société régie par les lois du British Columbia ayant son siège social au Suite 900, 595 Howe Street, Vancouver, BC V6C 2T5, Canada.

4. Modification de l'article 6, alinéa 1, des statuts de la Société pour refléter les points précédents de l'ordre du jour.

5. Divers.

L'associé unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la valeur nominale de chaque part sociale de la Société de cent dollars US (USD 100,-) à un dollar US (USD 1,-) sans changer le montant du capital de la Société. Désormais, le capital social de la Société est représenté par un million quatre cent vingt-huit mille (1.428.000) parts sociales avec une valeur nominale de un dollar US (USD 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante-quinze mille neuf cent cinquante dollars US (USD 75.950,-) pour porter le capital social de son montant actuel de un million quatre cent vingt-huit mille dollars US (USD 1.428.000,-) représenté par un million quatre cent vingt-huit mille (1.428.000) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar US (USD 1,-) chacune, à un montant de un million cinq cent trois mille neuf cent cinquante dollars US (USD 1.503.950,-), et d'émettre à cet égard soixante-quinze mille neuf cent cinquante (75.950) nouvelles parts sociales (les «Nouvelles Parts») d'une valeur nominale de un dollar US (USD 1,-) chacune.

Troisième résolution

Les Nouvelles Parts sont entièrement souscrites par Undur Tolgoi Minerals Inc., précitée, représentée par Maître Julie GORDET, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 31 mai 2013, ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Les Nouvelles Parts ont été émises en contrepartie de leur valeur nominale de soixante-quinze mille neuf cent cinquante dollars US (USD 75.950,-) par le paiement en numéraire de soixante-quinze mille neuf cent cinquante dollars US (USD 75.950,-).

Preuve de paiement en numéraire a été donnée au notaire instrumentant et le notaire instrumentant constate formellement la mise à disposition du montant total de soixante-quinze mille neuf cent cinquante dollars US (USD 75.950,-).

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent l'Article 6, alinéa 1, des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. Alinéa 1. «Le capital social est fixé à un million cinq cent trois mille neuf cent cinquante dollars US (USD 1.503.950,-), représenté par un million cinq cent trois mille neuf cent cinquante (1.503.950) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar US (USD 1,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille trois cent cinquante euros (EUR 1.350,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. GORDET, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2013. LAC/2013/26422. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Référence de publication: 2013091270/158.

(130112489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

AIEREF Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 169.666.

In the year two thousand and thirteen on the twenty seventh day of June,

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "AIEREF Holding 2 S.à r.l.", a Société à responsabilité limitée, having its registered office at 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed enacted by the undersigned notary on 20 June 2012, registered with the Luxembourg trade and companies register under Section B number 169666 published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1835 on the 21 July 2012. The articles of incorporation have been amended by deed enacted on the 28th of June 2012 published Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1999 on the 10 August 2012.

The meeting is composed by the sole member, "AIEREF Holding 1 S.à r.l.", a Société à responsabilité limitée existing under the Luxembourg Laws having its registered office at 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under Section B number 169661, here represented by Irina Heintel by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The sole member exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of 10 August 1915 on Sociétés à responsabilité limitée.

First resolution

The sole member decides to increase the share capital of the Company by an amount of nine thousand five hundred Euro (EUR 9,500.-) so as to raise it from its current amount of six hundred six thousand seven hundred and sixty Euro (EUR 606,760.-) up to amount of six hundred and sixteen thousand two hundred and sixty Euro (EUR 616,260) by the issue of nine thousand five hundred (9,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon, the sole member represented by Irina Heintel, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy;

declared to subscribe to the nine thousand five hundred (9,500) new shares having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of nine thousand five hundred Euro (EUR 9,500.-) as was evidenced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole member decides to amend the 1st paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation so that as from now on it will read as follows:

“ **Art. 5. Capital.** The capital of the Company is set at six hundred and sixteen thousand two hundred and sixty Euro (EUR 616,260) represented by six hundred and sixteen thousand two hundred and sixty (616,260) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-sept juin.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «AEIEREF Holding 2 S.à r.l.», ayant son siège social à 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous Section B numéro 169666, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, du 21 juillet 2012 numéro 1835. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 28 juin 2012 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, du 10 août 2012 numéro 1999.

L'assemblée est composée de l'associé unique, «AIEREF Holding 1 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous Section B numéro 169661, ici représentée par Irina Heintel, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de neuf mille cinq cents Euro (EUR 9.500,-) pour le porter de son montant actuel de six cent six mille sept cent soixante Euro (EUR 606.760,-) à six cent seize mille deux cent soixante Euro (EUR 616.260) par l'émission de neuf mille cinq cents (9.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite l'associé unique, représenté par Irina Heintel, prénommée, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant a déclaré souscrire aux neuf mille cinq cents (9.500)parts sociales nouvelles ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et donnant droit à dividendes à compter du jour de ces résolutions décidant de procéder à l'augmentation de capital.et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de neuf mille cinq cents Euro (EUR 9.500,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'associé unique décide d'en modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 5 pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à six cent seize mille deux cent soixante Euro (EUR 616.260) représenté par six cent seize mille deux cent soixante (616.260) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.»

Frais et Dépens

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cents Euro (EUR 1.300,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes. Et après lecture faite au comparant, le mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: I. HEINTEL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 28 juin 2013. Relation: LAC/2013/30080. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013091248/98.

(130111497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Banque BCP, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, rue des Mérovingiens, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 7.648.

—
EXTRAIT

1. Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue extraordinairement sous seing privé le 26 juin 2013 que:

(i) Monsieur Bernard COMOLET, Monsieur Luis CASTELO BRANCO, Monsieur Bernard MOREAU, Monsieur Philippe GARSUAULT et Monsieur Dany MAKLOUF ont démissionné de leurs fonctions de membres du conseil de surveillance avec effet au 26 juin 2013;

(ii) ont été nommés membres du conseil de surveillance avec effet au 26 juin 2013 et jusqu'à l'assemblée générale de 2018 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017:

- Monsieur Philippe GARSUAULT, né le 15 juillet 1960 à Nantes (France), résidant au 42, allée de la Blancharde, 91160 Gif Sur Yvette (France);

- Monsieur Luis CASTELO BRANCO, né le 18 janvier 1966 à Lisbonne (Portugal), résidant au 1, rue Chazelles, 75017 Paris (France);

- Monsieur Bernard COMOLET, né le 9 mars 1947 à Paris (France), résidant au 1, villa Niel, 75017 Paris (France);

- Monsieur Dominique WEIN, né le 20 mai 1955 à Colmar (France), résidant au 38, rue Chabert, 57000 Metz (France);

- Monsieur Benoît MERCIER, né le 4 février 1953 à Haybes (France), résidant au 4 bis, rue de la Grosse écritoire, 51100 Reims (France);

- Monsieur Francis HENRY, né le 7 août 1946 à La Férée (France), résidant au 21, rue du Petit four, 51100 Reims (France);

- Monsieur Raymond OLIGER, né le 3 septembre 1945 à Bitche (France), résidant au 2, rue des Rougeottis, 57140 Saulny (France).

2. Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil de surveillance de la Société du 26 juin 2013 que:

(i) Monsieur Philippe GARSUAULT a démissionné de son mandat de président du conseil de surveillance avec effet au 26 juin 2013;

(ii) Monsieur Francis HENRY est nommé président du conseil de surveillance, avec effet au 26 juin 2013. La durée de son mandat de président du conseil de surveillance sera égale à la durée de son mandat de membre du conseil de surveillance de la Société;

(iii) Monsieur Serge TONDU, Monsieur Antonio SOUSA MOTA et Monsieur Patrick OLIVE ont démissionné de leur mandat de membre du directoire avec effet au 26 juin 2013;

(iv) ont été nommés membres du directoire, avec effet au 26 juin 2013 et jusqu'à l'assemblée générale de 2018 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017:

- Monsieur Antonio SOUSA MOTA, né le 19 mai 1953 à Funchal (Ile de Madère-Portugal), résidant au 3, rue Marie Curie, L-8049 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Patrick OLIVE, né le 15 décembre 1965 à Toulouse (France), résidant au 15, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Bernard MOREAU, né le 21 juillet 1946 à Aulnay Sous-Bois, résidant au 102, rue du Queuleu, 57070 Metz, France;

- Monsieur Erwan LE SAUX, né le 24 mai 1975 à Saint-Nazaire (France), résidant au 4 bis rue Coquebert 51100 Reims, France.

3. Il résulte du procès-verbal de la réunion du directoire de la Société du 26 juin 2013 que Monsieur Bernard MOREAU a été nommé président du directoire de la Société. La durée de son mandat de président du directoire sera égale à la durée de son mandat de membre du directoire de la Société.

4. Depuis le 26 juin 2013, le conseil de surveillance de la Société est partant composé comme suit:

- Monsieur Philippe GARSUAULT, membre du conseil de surveillance

- Monsieur Luis CASTELO BRANCO, membre du conseil de surveillance

- Monsieur Bernard COMOLET, membre du conseil de surveillance

- Monsieur Dominique WEIN, membre du conseil de surveillance
- Monsieur Benoît MERCIER, membre du conseil de surveillance
- Monsieur Francis HENRY, président et membre du conseil de surveillance
- Monsieur Raymond OLIGER, membre du conseil de surveillance

5. Depuis le 26 juin 2013, le directoire de la Société est partant composé comme suit:

- Monsieur Bernard MOREAU, président et membre du directoire
- Monsieur Antonio SOUSA MOTA, membre du directoire
- Monsieur Patrick OLIVE, membre du directoire
- Monsieur Erwan LE SAUX, membre du directoire

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2013091308/63.

(130111492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

DWS Concept, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 160.062.

—
Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 24. April 2013

Die Generalversammlung bestätigt Frau Doris Marx als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Frau Doris Marx als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31. Dezember 2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern.

Die Generalversammlung bestätigt Herrn Manfred Bauer als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Manfred Bauer als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31. Dezember 2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern.

Die Generalversammlung bestätigt Herrn Markus Kohlenbach als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Markus Kohlenbach als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31. Dezember 2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern.

Die Generalversammlung bestätigt und genehmigt die Mandatsniederlegung von Frau Silvia Wagner zum 01. Februar 2013.

Die Generalversammlung ernennt Herrn Stephan Scholl, geschäftsansässig in D-60327 Frankfurt, Mainzer Landstrasse 178-190, als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Stephan Scholl als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31. Dezember 2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern. Die Ernennung bedingt der Genehmigung durch die Aufsichtsbehörde CSSF. Die Genehmigung der CSSF erfolgte am 19. Juni 2013.

Die Generalversammlung beschließt, die KPMG Luxembourg S.à r.l., geschäftsansässig in 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg: B 149 133, als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2013 zu ernennen.

DWS Investment S.A. (Verwaltungsgesellschaft)

Marco Hirth / Klaus Frank

Référence de publication: 2013091436/32.

(130111701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

B.K. Security S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4450 Belvaux, 111, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 178.422.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-cinq juin.

Pardevant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

A COMPARU:

Monsieur Mirsad KOCAN, employé privé, né à Skopje, Macédoine, le 4 octobre 1968 (Matricule 1968 1004 613), demeurant à L-4451 Belvaux, 240, route d'Esch.

Lequel comparant a par les présentes déclaré constituer une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de B.K. SECURITY S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 2. Le siège social est fixé dans la Commune de Sanem.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

Art. 3. La société a pour objet l'achat et la vente ainsi que la pose, l'installation, la maintenance et/ou la réparation de systèmes de contrôle d'accès, d'alarmes et de sécurité.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct et indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérant(s).

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

Art. 11. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les présents statuts, le ou les associé(s) se soumet(tent) à la législation en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre 2013.

Souscription

Les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées par Monsieur Mirsad KOCAN, préqualifié.

La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à € 1.100.-.

Assemblée générale extraordinaire

Réunis en assemblée générale extraordinaire, les associés ont pris, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).

2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée et d'engager celle-ci sous sa signature individuelle: Monsieur Mirsad KOCAN, employé privé, né à Skopje, Macédoine, le 4 octobre 1968 (Matricule 1968 1004 613), demeurant à L-4451 Belvaux, 240, route d'Esch.

3.- L'adresse du siège social est fixée au L-4450 Belvaux, 111, route d'Esch.

DONT ACTE, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Kocan, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 2 juillet 2013. Relation: EAC / 2013 / 8531. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Differdange, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013091282/64.

(130111679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Covent Garden Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 128.161.

In the year two thousand thirteen, on the sixth of June.

Before the undersigned, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

- European Property Fund (Holdings) Limited S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, with a share capital of EUR 14,286.- and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 124428,

here represented by Mr Gianpiero SADDI, notary's clerck, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on the 6th of June 2013.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Covent Garden Holdings S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 128161, having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, dated 9 May 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 11 July 2007, number 1420, page 68141. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, dated 3 August 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 2 October 2007, number 2174, page 104339.

The sole shareholder acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions

First resolution

The sole shareholder resolves to amend the first paragraph of article 10 of the Articles, as follows:

" **Art. 10.** The company shall be administrated by one or more managers, who need not necessarily be partners, appointed by the meeting of partners, which may revoke them at any time and without cause."

Second resolution

The sole shareholder resolves to amend article 11 of the Articles, as follows:

" **Art. 11.** Each partner or each person acting on behalf of a partner is entitled to either require the manager(s) of the company to convene a meeting of partners or to convene a meeting of partners on its own. Each partner or each person acting on behalf of a partner shall further be entitled (i) to ask the manager(s) to propose written resolutions of the partners, (ii) to propose written resolutions on its own or (iii) as long as there are no other partners in the company, take written resolutions on its own.

Each partner may participate in collective decision-making, whatever the number of shares he holds. Each partner shall have a number of votes equal to the number of shares in the company he holds. Each partner may be validly represented at meetings by a person bearing a special power of attorney.

When and as long as all the shares are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 1100.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his names, first names, civil status and residences, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le six juin.

Par devant le soussigné, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

A COMPARU

- European Property Fund (Holdings) Limited S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, avec un capital social de EUR 14.286,-et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124428,

ici représentée par Mr Gianpiero SADDI, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée le 6 juin 2013.

Laquelle procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Laquelle comparante est l'associé unique de "Covent Garden Holdings S.à r.l." (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128161, ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, constituée par un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence au Luxembourg daté du 9 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 11 juillet 2007, numéro 1420, page 68141. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence au Luxembourg, en date du 3 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 2 octobre 2007, numéro 2174, page 104339.

L'associé unique, agissant dans sa capacité d'associé de la Société, adopte par la présente les résolutions écrites suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 10 des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables ad nutum par l'assemblée des associés."

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 11 des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 11.** Chaque associé ou chaque personne agissant au nom et pour le compte d'un associé est en droit de demander au(x) gérant(s) de la société de convoquer une assemblée générale des associés ou de convoquer cette assemblée générale des associés de sa propre initiative. Chaque associé ou chaque personne agissant au nom et pour le compte d'un associé est, de plus, en droit (i) de demander au(x) gérant(s) de proposer des résolutions écrites des associés, (ii) de proposer des résolutions écrites de sa propre initiative ou (iii) tant qu'il n'y a qu'un associé dans la société, prendre des résolutions écrites seul.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicable."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à EUR 1100.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 juin 2013. LAC/2013/27367. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Référence de publication: 2013091360/113.

(130112447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Business Car Lux SC, Société Civile.

Siège social: L-9711 Clervaux, 82, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg E 5.117.

— STATUTS

1. Madame VAN NEROM Valérie, née le 26 mai 1978 à Halle (Belgique), demeurant au 10 Rue du Général Molitor à B-6700 Arlon (Belgique);

2. Monsieur BONHOMME Frédéric, né le 2 mars 1974 à Liège (Belgique) demeurant au 3 Rue du Cornuchamp à B-4260 Braives (Belgique);

Lesquels comparants ont décidé d'acter les statuts d'une Société Civile qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit le 01 juillet 2013:

Art. 1^{er}. Il est formé une Société Civile régie par la loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales et Civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes et par les articles 1832 et suivants du Code Civil Luxembourgeois.

Art. 2. La Société a pour objet la détention, l'utilisation et la mise à disposition de biens mobiliers à des fins privées. La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques. La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 3. La dénomination est BUSINESS CAR LUX SC.

Art. 4. Le siège social est établi à L-9711 Clervaux, 82, Grand Rue, il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision de l'assemblée générale.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée, elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 6. Le capital social est fixé à 100,00 EUR, répartis en 100 parts de 1,00 EUR chacune et constitué par l'apport en numéraire sur un compte ouvert pour la société.

Art. 7. En raison de leur apport, il est attribué 75 parts à Madame VAN NEROM Valérie et 25 parts à Monsieur BONHOMME Frédéric, et, les comparants ci-dessus mentionnés. La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord représentant au moins 50% des parts. L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du gérant ou des associés.

Art. 8. Les parts sociales sont cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord unanime de tous les associés restants. En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales, les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ses parts, à un prix fixé entre associés et agréé d'année en année lors de l'assemblée générale statuant le bilan et le résultat de chaque exercice. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Art. 9. Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé. Toutefois, les héritiers devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la Société.

Art. 10. La Société est administrée par un gérant nommé et révocable à l'unanimité de tous les associés.

Art. 11. Le gérant est investi de tous les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance en nom et pour compte de la Société. La Société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de son gérant.

Art. 12. Le bilan est soumis à l'approbation des associés, qui décident de l'emploi des bénéfices. Les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.

Art. 13. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du Code Civil. Les pertes et dettes de la Société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la Société.

Art. 14. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation du gérant ou sur convocation d'un des associés. Une assemblée statutaire aura lieu obligatoirement le troisième vendredi de juin de chaque année à 15 heures afin de délibérer du bilan, du résultat de l'année écoulée et pour fixer la valeur des parts conformément à l'article 6. L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix. Toutes modifications des statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

Art. 15. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le gérant ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge, en raison de sa constitution à 100 EUR.

Assemblée générale extraordinaire

A l'instant, les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent comme dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

1. Madame VAN NEROM Valérie, précitée, est nommée Gérant
2. EDISYS SA, RCS Luxembourg B139924, 65, Route d'Esch L-3340 Huncherange est nommée co-gérant;
3. Le siège de la Société est établi à L-9711 Clervaux, 82, Grand Rue.

Lu, accepté et signé par les parties intervenantes.

Référence de publication: 2013091341/71.

(130111776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

MaFu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.500.000,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 121.665.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAFU S.À.R.L.

DONATI Régis

Gérant

Référence de publication: 2013090845/12.

(130110503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Les Trois Amis s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4734 Pétange, 33, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 157.519.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013090797/10.

(130111089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.
